Image not found or type unknown

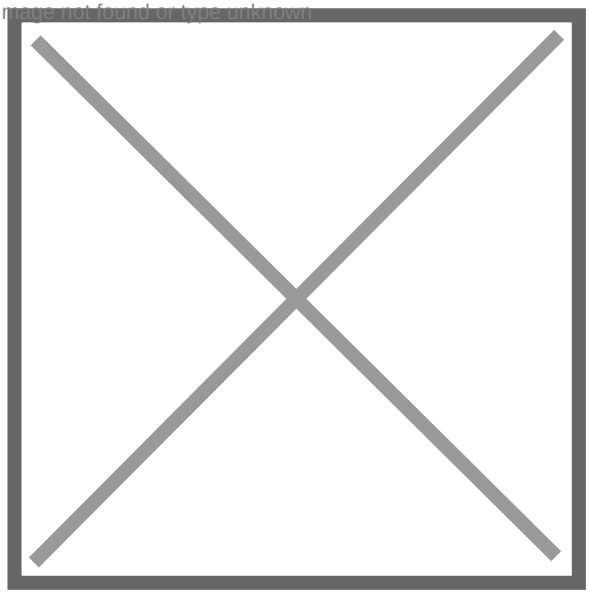

Carte bleue bloquée par la banque

Par **jessdav**, le **19/06/2017** à **19:13**

Bonjour,

j' ai reçu un courrier de ma banque m'expliquant que du fait que depuis 3 mois je dépassé le découvert autorisé, ma carte bleue était inutilisable (par ailleurs ce mème jour, j'ai reçu "également mon nouveau chéquier)
J'ai appelé ma conseillère qui m' expliqué que mon compte doit être créditeur pendant 15 jours.
Dans mon entourage on me dit que c'est moins que ca.
Pourriez vous me confirmer svp.
Actuellement je suis débitrice de 100 euros pour un découvert autorisé à 600.00.
Il est vrai que depuis 3 mois je dépasse mon autorisation mais l'imprévu des réparations de ma voiture explique cette situation.
J'ai envoyé plusieurs mail à ma conseillère pour lui expliquer aucune réponse. et quand je l appel elle est en communication , de ce fait doit me rappeler mais jamais d 'appel.
Merci pour votre retour
cdt

Jess

Par **jos38**, le **19/06/2017** à **23:41**

bonsoir. votre compte doit être créditeur au moins un jour par mois. vous auriez dû vous déplacer pour voir votre conseillère et lui expliquer vos dépenses imprévues pour votre voiture. elle vous aurait peut-être accordé une facilité de caisse. l'autorisation de découvert

n'est pas obligatoire et la banque peut y mettre fin quand elle veut. attention aux chèques qui peuvent être rejetés avec frais. quand on a des difficultés, il vaut mieux s'expliquer de vive voix plutôt que d'envoyer des mails

Par **Lag0**, le **20/06/2017** à **07:51**

[citation]J'ai appelé ma conseillère qui m' expliqué que mon compte doit être créditeur pendant 15 jours.
Dans mon entourage on me dit que c'est moins que ca. [/citation]
Bonjour,
Voir votre convention de compte...
Car "votre entourage" n'est pas forcément à la même banque que vous, et n'a pas forcément le même type de compte...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés